



COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2011

Principales décisions du Président et du Bureau

Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de communauté.

Conventions / Contrats / Divers

- Contrat de cession 2011 signé avec l'association Le Bao pour l'organisation de deux représentations du spectacle intitulé *Contes* au Musée du Pic Saint-Loup des Matelles, les 22 et 23 octobre 2011 à l'occasion des Journées portes ouvertes.
- Contrat de cession 2011 signé avec l'association Le Collectif NUZ pour l'organisation, à titre gratuit, de deux représentations du spectacle intitulé *Cinéma pour l'oreille* à la Halle du verre de Claret les 22 et 23 octobre 2011 à l'occasion des Journées portes ouvertes.
- Contrat de Cession 2011 signé avec la Compagnie Tambour Battant pour l'organisation du spectacle *Le grand mystère du Père Noël* le 12/12/2011 à 17 h 30 à l'Hôtel de la Communauté par les RAM de Saint-Martin-de-Londres et de Saint-Mathieu-de-Trévières.
- Contrat de cession de droits de reproduction et de droits de représentation photographique signé avec Monsieur Luc Jennepin. Le présent contrat a pour objet la cession au profit de la CCGPSL de photographies réalisées par Monsieur Jennepin sur le site de la Halle du Verre, au prix forfaitaire de 1 582,50 € TTC., pour le temps que durera la propriété littéraire et artistique de l'auteur.
- Contrat de cession de droit à l'image signé avec Monsieur Georges Vialla pour la cession au profit de la CCGPSL de son image et de sa voix en vue de son exploitation sur tous supports, papiers, audio et vidéographiques, à titre totalement gracieux. La cession est consentie pour une durée de vingt ans à compter de la signature de la convention.
- Convention de séjour n°750-290 - Réservations ski / Vacances Février 2012 signée avec Vacances & Vous - Les écrans d'azur - 05340 PELVOUX pour l'organisation d'un séjour au

ski pour un groupe de 33 personnes dont 30 enfants de classes de primaire du 19/02/2012 au 24/02/2011. Le coût du séjour s'élève à 5 655 €.

- Conventions de séjour - Vacances Mars 2012 signées avec :
 - la Direction de l'École élémentaire Grand Rue située sur la commune de Saint-Gély-du-Fesc. La CCGPSL organise la logistique et la réalisation d'une classe de découverte pour 25 élèves et un enseignant. Le coût du séjour est fixé à 288 € par élève sur la base de 25 participants.
 - la Direction de l'École élémentaire Valène située sur la commune de Saint-Gély-du-Fesc. La CCGPSL organise la logistique et la réalisation d'une classe de neige pour 27 élèves et un enseignant. Le coût du séjour est fixé à 381 € par élève sur la base de 27 participants.
 - la Direction de l'École élémentaire Les Cigales située sur la commune de Combaillaux. La CCGPSL organise la logistique et la réalisation d'une classe de neige pour 18 élèves et une enseignante. Le coût du séjour est fixé à 338 € par élève sur la base de 18 participants et de 302,50 € pour l'enseignante.
- Convention 2011 conclue entre le Conseil Général de l'Hérault et la CCGPSL concernant les animations culturelles au Musée du Pic Saint-Loup. La convention définit les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière du Département qui s'élève à 8 300 € pour l'année 2011.
- Convention 2011 conclue entre le Conseil Général de l'Hérault et la CCGPSL concernant les animations culturelles sur son territoire. La convention définit les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière du Département qui s'élève à 4 000 € pour l'année 2011. Le Département apporte son soutien financier à la CCGPSL pour la réalisation des Journées Européennes du Patrimoine 2011, et la publication de l'ouvrage grand public intitulé *Autour du Pic Saint-Loup, il y a 5 000 ans*.
- Convention pour la mise à disposition de données sur les captages publics d'eau destinée à la consommation humaine signée avec l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon. La convention définit les conditions de mise à disposition par l'ARS, de données de captages, collectifs publics et privés, d'eau potable dans le Département de l'Hérault. Cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention, renouvelable par période d'un an par tacite reconduction.
- Convention de mise à disposition permanente de matériel - Illumination de Noël signée avec les communes de Vacquières (519,47 €) et Fontanès (228,56 €). Le coût de cette mise à disposition s'élève à 20 % du montant total du matériel emprunté par la commune. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.
- Convention d'études conclue avec le Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques signée avec le C.R.P.E.E., Université de Montpellier III. La CCGPSL confie au C.R.P.E.E. une étude sur le développement des sentiers de randonnées sur son territoire. La durée de la mission est de 4 mois ½, de mi-octobre à fin mars 2012. A l'issue de celle-ci, la CCGPSL versera au C.R.P.E.E., à titre de défraiement, la somme de 2 500 € TTC.

- Conventions d'utilisation, pour la saison 2011-2012, des équipements sportifs – Terrain de grand jeu en pelouse synthétique situé sur la commune des Matelles signées avec :
 - le Comité Régional du Sport Universitaire (C.R.S.U.), pour une durée allant du 01/09/2011 au 30/06/2012, les lundis de 18 h à 20 h et les mercredis de 20 h à 22 h. Le montant de la mise à disposition est fixé à 18 € TTC l'heure d'utilisation, auquel l'heure d'éclairage du terrain (16 € TTC)
 - le Centre de Rééducation Motrice du Docteur STER pour une durée allant du 01/09/2011 au 30/06/2012, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h 30 : le montant de la mise à disposition est fixé à 28 € TTC l'heure d'utilisation, auquel s'ajoute l'heure d'éclairage du terrain (16 € TTC)
 - le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.), pour une durée allant du 01/09/2011 au 30/06/2012, les jeudis de 17 h à 19 h. Le montant de la mise à disposition est fixé à 18 € TTC l'heure d'utilisation, auquel s'ajoute l'heure d'éclairage du terrain (16 € TTC)
 - l'Association AEKM, étudiants de la corpo Kiné, pour une durée allant du 01/09/2011 au 30/06/2012, les lundis de 20 h à 22 h. Le montant de la mise à disposition est fixé à 18 € TTC l'heure d'utilisation, auquel s'ajoute l'heure d'éclairage du terrain (16 € TTC)
 - l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). La CCGPSL met à disposition de l'UNSS, de manière ponctuelle et à titre gratuit pour l'année scolaire 2011-2012, les terrains de grand jeu enherbé et d'entraînement enherbé situés sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, pour l'organisation de manifestations sportives.
- Convention signée avec B.R.L. pour la mise à disposition occasionnelle de la salle du Conseil Communautaire le jeudi 17 novembre 2011 de 14 h à 24 h en vue de l'organisation d'un débat public *Aqua Domitia*.
- Convention signée entre la Mairie de Saint-Mathieu-de-Trévières et la CCGPSL pour la fourniture de repas chauds pour la Maison de la Petite Enfance. La Commune fournira à la Maison de la Petite Enfance de Saint-Mathieu les repas chauds durant l'absence de Monsieur Sanchez, cuisinier de la structure. En fonction du nombre réel de repas servis, une facture sera adressée à la CCGPSL. Le tarif appliqué par la commune est de 3,70 € par repas.
- Convention de prêt, à titre gratuit, de l'exposition itinérante *Dans l'assiette de nos ancêtres : Boire et manger de Lucy à Apicius*, signée avec l'Association pour le Château-Musée de Bélesta, pour la période du lundi 19 mars au vendredi 7 décembre 2012.
- Convention signée avec la Mairie de Montpellier pour le prêt, à titre gratuit, de vitrines d'exposition pour le projet *Zones Artistiques Temporaires* à Lattes pour la période du 4 au 18 novembre 2011.
- Convention-cadre *Elaboration du document d'objectifs NATURA 2000* signée avec l'Etat. Cette convention-cadre précise les modalités d'élaboration et de financement du DOCOB sur le site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais. La durée de la convention est fixée à 3 ans.
- Manifestation d'Intérêt Communautaire – Convention de partenariat 2011 signée avec l'Association « S'aime à tous chants » pour l'organisation d'un festival intitulé *Passerelles d'Avril*. La CCGPSL s'engage à verser une subvention d'un montant de 5 000 €, ce qui représente 15 % du montant du budget prévisionnel établi par l'association.

- Convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec la Préfecture de l'Hérault. La convention a pour objet la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la CCGPSL, soumis au contrôle de légalité, par voie électronique sécurisée via un dispositif internet. Un bilan et une évaluation d'étape seront effectués au terme des 6 premiers mois. La convention est conclue pour une durée initiale d'un an, à compter de sa signature et pourra ensuite être renouvelée d'année en année, par reconduction expresse.
- Convention pour la dématérialisation de la transmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité conclue avec les communes adhérentes : Causse-de-la-Selle, Guzargues, Fontanès, Le Triadou, Mas-de-Londres, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Vacquières. La convention définit les modalités d'utilisation, par les communes, du dispositif mutualisé, mis en place par la CCGPSL, de dématérialisation de la transmission des actes administratifs au représentant de l'Etat. Ce dispositif Internet permet aux communes de transmettre par voie électronique de manière sécurisée les différents actes au contrôle de Légalité. La convention a une durée de validité initiale d'un an, du 01/01/2012 au 31/12/2012, avec un bilan et une évaluation d'étape au terme des 6 premiers mois. Elle pourra ensuite être renouvelée d'année en année, par reconduction expresse. Chaque commune a par ailleurs l'obligation de conventionner avec les services de la Préfecture.
- Convention d'accès aux parcelles privées pour l'exécution des travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire du cours d'eau Le Salaison, déclarés d'intérêt communautaire, signée avec le Département de l'Hérault et le propriétaire concerné sur la commune de Teyran. La convention précise les modalités d'application de la servitude de passage sur les propriétés riveraines du cours d'eau, pour permettre à la CCGPSL de réaliser les travaux autorisés (arrêté préfectoral n°2007.01.702 en date du 05/04/2007)
- Offre de concours relative à la réalisation de travaux routiers sur la route départementale n°111 à Vailhauquès signée avec le Département de l'Hérault (voir compte rendu du Conseil du 20/09/2011).
- Décision de non-reconduction du contrat de l'atelier de blanchisserie du Centre d'exploitation signée avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail CATAR. Le présent contrat prendra fin au 31/12/2011.
- Décision de reconduction 2012 - Convention relative aux prestations médicales d'expertise – Médecin conseil pour le service Téléalarme-Téléassistance signée avec le Docteur Cécile MAURI. La convention est reconduite pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012.
- Contrat de maintenance du logiciel Open cimetièrè signé avec la société Ginger Stratégis. Le contrat a pour objet la maintenance corrective et l'hébergement par cette société du logiciel web Open cimetièrè. Ce contrat est conclu pour une période de 9 mois, du 01/11/2011 au 31/07/2012, pour un montant de 2 200 € HT.
- Contrat de maintenance du logiciel cartographique ESRI signé avec la société ESRI France. Le contrat a pour objet la maintenance et le support technique de ce logiciel dont la CCGPSL détient une licence. Ce contrat est conclu pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, pour un montant de 2 360 € HT. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Baux

- Bail de droit privé signé avec Monsieur Pierre Nègre, pour la location d'une remise d'une contenance de 60 m² située sur la commune de Murat-sur-Vèbre (Tarn) qui servira à entreposer le matériel du centre de vacances Cap sur l'Aventure. Le présent bail est conclu pour une durée de 3 ans, du 01/01/2012 au 31/12/2014, pour un loyer annuel de 840 €.
- Bail de droit privé signé avec Madame Michelle Hamon, pour la location d'un local de 60 m² qui accueillera le futur Relais Assistants Maternels sur la commune de Saint-Gély-du-Fesc. Le bail est conclu pour une durée de 6 ans, du 01/11/2011 au 31/10/2017, pour un loyer mensuel de 800 € dont 100 € de charges.

Marchés publics

- Marché pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs 2011-2014 (groupement de commande) signé avec la société Présance Expertises (Ardèche) pour un marché à bons de commande compris entre 14 343,84 € HT minimum et 28.687,68 € HT maximum (voir compte rendu du Conseil du 20/09/2011).
- Marché pour la télétransmission des actes à la Préfecture signé avec la société CDC-Fast (Paris) au prix forfaitaire de 1 774 € HT la 1^{ère} année et 870 € HT les années suivantes pour la Communauté de Communes et les 20 communes membres.
- Marché pour l'acquisition de colonnes pour l'apport volontaire 2011 signé avec la société UTPM (Aisne) pour un marché à bons de commande compris entre 10 000 € HT minimum et 18 000 € HT maximum.
- Marché pour les travaux de voirie 2011 (groupement de commande) signé avec la société Colas Midi Méditerranée (34) pour un marché à bons de commande compris entre 411 000 € HT minimum et 615 000 € HT maximum.

- Attribution de fonds de concours aux communes suivantes :

Commune	Objet	Montant
Valflaunès	Réaménagement de la place Gabriel Calmels	21 704,28 €
Assas	Réhabilitation d'un lavoir	7 424,55 €
Saint-Jean-de-Cuculles	Acquisition de matériel événementiel	1 367,10 €
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	Aménagement du tour de l'église - 1 ^{ère} tranche	13 310,15 €
Saint-Mathieu-de-Trévières	Acquisition de barrières beaucairoises	9 205 €
Saint-André-de-Buèges	Restauration de la façade de l'ancien prieuré	13 734,71 €

Tableau 1 : attribution de fonds de concours

- Vote des tarifs 2012 pour les services et équipements de la Communauté de communes
- Fixation des tarifs des produits mis en vente à la boutique de la Halle du Verre
- Fixation du tarif de distribution de l'eau potable pour les communes de Saint-Jean-de-Buèges, Pégairolles-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges et Saint-Clément-de-Rivière
- Accord pour une garantie d'emprunt à Hérault Aménagement pour le financement de l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la ZAC La Placade / ZAE la Liquière à Saint-Martin-de-Londres :
 - établissement bancaire : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon
 - montant du prêt : 1 500 000 €
 - durée : 3 ans
 - taux fixe : 2,52 %
 - frais de dossier : 0,1 %
 - garantie : caution de la CCGPSL à hauteur de 80 %

Principales décisions du Conseil de Communauté

Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu le débat d'orientation budgétaire, qui permet de définir les orientations et les priorités du budget.

Le projet d'orientation budgétaire est la traduction annuelle, autour de 4 grands axes, du projet de territoire adopté au cours du Conseil communautaire du 18 octobre 2011.

Demandes de subvention

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La Communauté de communes souhaite déposer des demandes de subvention auprès des services de la Préfecture, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour un certain nombre de dossiers susceptibles d'être éligibles :

- signalétique des Zones d'Activités Economiques
- aménagement de la voirie de la Zone d'Activités Economiques Orthus-Plaine de Lacan
- études préalables à la réalisation de travaux sur la Zone d'Activités Economiques du Triadou
- études préalables à la réalisation de travaux de voirie sur l'Ecoparc Bel Air

| *Vote à l'unanimité*

Réfection du chemin d'accès au site de l'embarcadère du Moulin de Bertrand

Par suite du violent orage du 1^{er} novembre dernier, le chemin d'accès du site de l'embarcadère du Moulin de Bertrand (commune de Causse-de-la-Selle) a subi de tels dégâts qu'il est devenu complètement impraticable.

Afin de remettre en état le chemin d'accès pour l'ouverture de la saison touristique en mai prochain, la Communauté de communes doit programmer des travaux pour lesquels elle souhaite solliciter une aide exceptionnelle de 10 000 € auprès du Département de l'Hérault.

| *Vote à l'unanimité*

Travaux de confortement et de modernisation du barrage de la Jasse

A la suite des discussions engagées par la Communauté de Communes Séranne Pic Saint-Loup avec le Conseil Général de l'Hérault en 2005 et après étude des conclusions du diagnostic mené par le Département sur l'état général de l'ouvrage en commission ADT en octobre 2010, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a acquis le site de la Jasse situé sur la commune de Mas-de-Londres en décembre 2010. Ce site de 20 ha comprend notamment une retenue collinaire construite en 1985.

Consciente de la richesse patrimoniale et environnementale de ce site, la Communauté de communes va concevoir un projet d'aménagement général respectant et valorisant cet ensemble paysager à travers une gestion durable, originale et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les analyses pilotées par le Conseil Général de l'Hérault ont conclu à une garantie de la stabilité de l'ouvrage et à un besoin de mener, au préalable, des travaux de confortement et de modernisation de l'ouvrage et notamment :

- l'amélioration du système d'auscultation,
- la rénovation de la vanne de vidange,
- la reprise d'étanchéité du parement amont ou la réfection du parement aval.

Le montant total de ces travaux a été évalué à 117 000 € HT, pour lesquels la Communauté de communes souhaite solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de financer le projet.

| *Vote à l'unanimité*

Commission Intercommunale des Impôts Directs : liste des membres

Conformément à l'article 1650A du Code Général des Impôts, la Communauté de communes doit proposer à l'administration fiscale une liste de contribuables pour la mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). C'est le Directeur départemental des finances publiques qui désignera, parmi cette liste, les membres de la commission.

Par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil de Communauté a créé une commission intercommunale des impôts directs (voir compte rendu de cette session).

La Communauté de communes doit dresser, sur proposition des communes membres, une liste de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la CCGPSL) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la CCGPSL).

Après consultation des communes membres, le Conseil communautaire décide de proposer la liste suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
GELLY André	BAY Thomas
VALLON Jean	DURAND Martine
JEAN Léonce	PESIN René
MOREL Jacques	PLAN Michel
BAHOUAR Mohamed	BEHEM Georges
GRAVEGEAL Gilbert	CROSNIER Bernard
VERGE Claude	CAIZERGUES Louis
MULER née JACQUEMIN Danièle	BEAUGITTE Evelyne
VALADE Jean Pierre	PAMS Michel
MARTINEZ Antoine	NEGRE Georges
RAGUERAGUI Carole	VAUTRIN Jean
ABRIC Roland	RUNFOLA Maxime

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
MALINIE Claude	LEMAIRE Gérard
SAUVAIRE Guy	PETIT Jacques
BERTHOU Michèle	HAUBIN Jean Pierre
CORMIER Jean Alain	LAFFORGUE Gérard
CAPILLON Elizabeth	MARTY Jean Luc
OLIVIER Pascal	LOUIS Pierre
HERRADA Hélène (domiciliée hors territoire)	ROUSSEL Maryse (domiciliée hors territoire)
SANCEY Jacques (domicilié hors territoire)	ROUQUETTE Michel (domicilié hors territoire)

Tableau 2 : proposition de liste de commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

| *Adoption à l'unanimité*

Taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères

Modification de zonage

En réponse à des réclamations de contribuables concernant la TEOM et après vérifications effectuées par les services de la CCGPSL, le zonage des habitations isolées adopté par délibération le 21 septembre 2010 est modifié pour intégrer plusieurs parcelles des communes de Saint-Gély-du-Fesc et Notre-Dame-de-Londres.

| *Vote à l'unanimité*

Piscine intercommunale : acquisition de terrains

Dans le cadre de son projet de piscine intercommunale, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition, auprès de la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières, de deux parcelles de terrain pour une surface totale de 17 957 m².

Cette acquisition peut être faite à titre gratuit auprès de la commune : selon la jurisprudence, la vente d'un terrain entre deux personnes publiques peut se faire à titre gratuit si elle va dans le sens de l'intérêt général et si la commune cédante en tire un avantage. Ces conditions particulières sont dues au fait qu'à l'ouverture de la piscine intercommunale, la commune de

Saint-Mathieu-de-Trévières fermera sa piscine communale et supprimera donc une charge annuelle. De plus, le nouvel équipement permettra de compléter l'offre sportive de proximité dans le secteur communal dédié aux sports.

La surface ainsi acquise sera répartie de la façon suivante :

- 6 000 m² dévolus au partenaire privé en charge de la construction de la piscine et ses annexes (solarium notamment)
- 11 957 m² pour l'aménagement des abords (voirie d'accès, cheminement piéton, parking véhicules légers, parking autocar, bassin de rétention, espaces verts d'intégration...) par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

| *Vote à l'unanimité*

Centre de transfert du Triadou : cession de matériel

Suite au réaménagement du centre de transfert des déchets, le matériel qui s'y trouvait (groupe hydraulique) devient obsolète. Il est proposé de le mettre en vente au prix de 1 600 € HT.

| *Vote à l'unanimité*

Décision modificative n°4

Sur proposition de la commission Finances, réunie le 21 novembre 2011, des modifications sont apportées au budget principal ainsi qu'au budget annexe lotissements.

| *Vote à l'unanimité*

Fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles

A la suite des intempéries survenues entre le 4 et le 6 novembre 2011, les communes de Saint-André-de-Buèges, Causse-de-le-Selle et Saint-Jean-de-Buèges ont été déclarées communes sinistrées (arrêté n° NOR IOCE 1131348A en date du 18/11/2011).

La Communauté de communes va solliciter le fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par les catastrophes naturelles, selon les dégâts constatés. Des devis de remise en état, demandés à des entreprises locales, seront fournis à l'appui des demandes :

- **Commune de Saint-André-de-Buèges – budget eau**

La Communauté de communes gère le budget eau de cette commune. La demande d'indemnisation concerne une canalisation d'eau endommagée.

| *Vote à l'unanimité*

- **Commune de Causse-de-la-Selle – budget principal**

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup gère depuis 2011 un embarcadère public de mise à l'eau de canoë sur le fleuve Hérault, en rive droite, sur la commune de Causse-de-la-Selle au lieu-dit Moulin de Bertrand. La CCGPSL est propriétaire de ce site.

Les pluies diluviennes des épisodes cévenols survenus début novembre 2011 ont provoqué des ravinements très importants sur le chemin d'accès et de desserte du site. Le chemin est aujourd'hui impraticable. Des affouillements de 50 à 80 cm de profondeur sillonnent la voie sur toute sa longueur et laissent apparaître par endroits une canalisation d'adduction d'eau potable. Un arrêté municipal de fermeture du chemin à la circulation a été pris par la commune compte tenu de la dangerosité du site.

Des travaux de réfection doivent être entrepris avant l'ouverture de la saison touristique 2012.

| *Vote à l'unanimité*

- **Commune de Saint-Jean-de-Buèges**

Sur cette commune, diverses voies de circulation (rue du Griffou, le Grand Chemin, Plan de la Croix, rue du Jeu de Ballon) ainsi que la plupart des chemins ruraux ont été endommagés.

| *Vote à l'unanimité*

Marchés publics

Marché carburant 2012/2013

La délibération du 20 septembre 2011 autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de carburant diesel pour les années 2012-2013. L'acquisition se fera par émissions successives de bons de commandes en vertu de l'article 77 du Codes des Marchés Publics avec un minimum de 255 000 litres annuel, soit un minimum de 510 000 litres pour les 2 ans.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 décembre 2011 a attribué le marché à la société Pétroles Ocedis SARL (La Rochelle) avec une remise de 7,20 % par rapport au prix public.

| *Vote à l'unanimité*

Aménagement du nouveau pôle rugby de Saint Sauveur

- **Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre**

La Communauté de Communes met à disposition de l'Ecole de rugby du Pic Saint-Loup des équipements sportifs : 1 club house, des vestiaires, un terrain de rugby enherbé, un terrain d'entraînement et un terrain de grand jeu en pelouse synthétique.

L'exiguïté du site a contraint la Communauté de Communes du Pic Saint-Loup, en 2008, à créer le terrain en synthétique devenu nécessaire sur un site différent des équipements existants, en bout de zone d'activité de Saint-Sauveur sur la commune des Matelles.

L'Ecole de rugby du Pic Saint-Loup poursuit l'excellence de son enseignement en accueillant 420 élèves (dont 390 licenciés), et en réussissant avec brio la formation des élèves (actuellement deux joueurs internationaux : François Trin D'Huc et Fulgence Ouédraogo).

Afin d'accompagner l'essor de l'école de rugby du Pic Saint-Loup et de mettre à sa disposition des équipements de qualité, il est proposé la création d'un pôle sportif dédié à l'apprentissage et à la pratique du Rugby comprenant deux nouveaux terrains de jeu (un engazonné et un synthétique), le club house de l'Ecole de Rugby du Pic Saint-Loup (ERPSL), des vestiaires joueurs avec locaux techniques et spécifiques, des parkings, des voies de cheminements et, en option, une piste de demi-fond vouée à la pratique de l'athlétisme.

Ce projet d'aménagement nécessite le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Cette équipe, pluridisciplinaire et complémentaire, sera composée notamment :

- d'un architecte qui devra trouver le meilleur parti d'aménagement, alliant la disposition des masses à l'intégration au site tout en minimisant les terrassements et en privilégiant le traitement paysager et fonctionnel des liaisons entre les équipements. Il assurera aussi la conception des bâtiments et des espaces extérieurs.
- d'un ou de plusieurs bureaux d'études spécialisés en travaux publics et /ou bâtiment tous corps d'état, intervenant dès la phase « esquisse »
- d'un bureau d'études spécialisé en infrastructures et surfaces sportives, intervenant dès la phase « esquisse »

Le montant prévisionnel de cette prestation intellectuelle a été estimé par les services techniques de la Communauté de Communes à 191 500 € HT.

Afin de recruter cette équipe de maîtrise d'œuvre, il est proposé de lancer un marché d'offres sera lancé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au guide de procédures interne de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

| *Vote à l'unanimité*

Avenants au marché de travaux du centre de transfert des déchets au Triadou

Un avenant au marché de travaux doit être passé pour le réaménagement du centre de transfert des déchets sur la commune du Triadou.

Ces projets d'avenant ont été approuvés par la commission d'appel d'offres réunie le 13 décembre 2011 :

Lot	Prestataire	Montant initial (HT)	Montant de l'avenant (HT)	Ecart induit (%)	Nouveau montant du marché (HT)
Lot 1 : terrassement, voirie, génie civil et réseaux	SAS Berthouly Travaux Publics	415 067,30 €	35 630,39 €	+ 8,58	450 697,69 €
Lot 2 : équipement, compacteur, trémie et caissons	SAS Carrosserie Vincent et Fils	314 000 €	18 600 €	+ 5,92	332 600 €
Lot 3 : clôtures, portails	SARL Gaillard Clôtures	14 000 €	-	-	14 000 €
Total	-	743 067,30 €	54 230,39 €	+ 5,95	787 297,69 €

Tableau 3 : avenants au marché de travaux pour le centre de transfert des déchets au Triadou

| *Vote à l'unanimité*

Avenant au marché de service Pic Transport Plus

■ **Transport urbain des personnes à mobilité réduite ou handicapées**

Le marché passé avec le groupement EURL Handylib 34 / Sarl Ulysse /Sarl Méditerranéenne de Voyageurs pour le service Pic Transport Plus est un marché fractionné à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des Marchés Publics pour un montant annuel de 120 000 € HT maximum.

Afin de tenir compte de besoins nouveaux ne résultant pas du fait des parties, il est proposé de modifier le montant annuel du marché comme suit : 135 000 € HT maximum, soit un écart introduit par l'avenant de + 12,5%.

Ce projet d'avenant a été approuvé par la commission d'appel d'offres réunie le 13 décembre 2011.

| *Vote à l'unanimité*

Convention d'objectifs 2011 avec l'Office de Tourisme intercommunal

L'Office de Tourisme du Grand Pic Saint-Loup, issu des trois offices de tourisme du Pic Saint-Loup, de Vallon de Londres – Vallée de l'Hérault et du Chemin des Verriers, se voit déléguer par la Communauté de Communes des missions et des actions spécifiques nécessitant la signature d'une convention d'objectifs entre ces deux structures.

| *Vote à l'unanimité*